

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le dix-septième jour du mois de juillet deux mille-vingt-quatre se tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Jean Morency, vice-président et représentant de Normandin
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
M. Dave Plourde, représentant d'Albanel
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

1.- Ouverture de la séance

Mme Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

59-07-2024

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

60-07-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2024.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun

2.5) Liste des comptes de juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de juin 2024 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin 2024, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

61-07-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2024 pour un montant 188 388.15 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 30 juin 2024

La greffière-trésorière présente les états financiers au 30 juin 2024.

2.7) Colloque de zone ADMQ – greffière-trésorière

62-07-2024

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu unanimement :

D'autoriser la greffière-trésorière a assisté au colloque de zone de l'ADMQ le 12 septembre prochain à Saint-Gédéon.

2.8) Compilation – Services rendus – janvier à juin 2024

Il est remis aux membres du conseil d'administration, la compilation des heures en services rendus pour chaque municipalité pour la période de janvier à mai 2024.

2.9) Plan d'action pour le développement de la Régie

Sujet annulé

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 30 juin 2024. Nous avons eu 51 interventions de janvier à juin 2024, comparativement à 40 à la même période l'an passé.

3.2) Paiement – Dossier CNESST

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale GEANT a eu des infractions de la CNESST pour l'accident survenu en mars 2022 au 810 rang 10, Saint-Edmond-les-Plaines;

63-07-2024

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le paiement de la facture #13-225835 de Cain, Lamarre S.E.N.C.R.L. au montant de 6 049.88 \$ taxes incluses à même le surplus accumulé.

4.- Sécurité civile

5.- Administration

6.- Urbanisme et environnement

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

8.- Contrôle animalier

9.- Services techniques – Travaux publics

10.- Affaires nouvelles

10.1) Motion de félicitations

64-07-2024

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie intermunicipale GEANT adresse une **Motion de félicitations** pour nos employés suivants :

- Madame Isabelle Poirier;
- Madame Mireille Villeneuve;
- Monsieur Frédéric Painchaud;

Nous tenons à souligner avec fierté et des félicitations bien méritées à notre personnel qui ont brillamment réussi leur formation académique dans leur domaine respectif. Leur engagement et leur persévérance tout au long de ce parcours méritent notre admiration. Cette réussite individuelle est le fruit de leur détermination et un travail acharné qui s'est étalé sur plusieurs mois.

Elle démontre non seulement leur volonté de se surpasser, mais aussi leur désir de contribuer davantage à l'excellence de notre Régie. Vos succès individuels enrichissent notre organisation et renforce notre équipe en étant compétente et dynamique.

Encore félicitations pour l'obtention de vos diplômes !

11.- Correspondance

11.1) Fonds d'assurance des municipalités du Québec – Règlement dossier No 232573-40

La correspondance est déposée aux archives.

11.2) Municipalité de Girardville – Acceptation – Règlement 16-2024

La correspondance est déposée aux archives.

11.3) Ville de Normandin – Acceptation – Règlement 16-2024

La correspondance est déposée aux archives

11.4) Ministère de la sécurité publique – PRACIM – Projet de caserne

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de question

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 14 août 2024 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

65-07-2024

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19 h15.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe
Présidente